DATE	PAG	
	2. Pétitions hors d'ordre, parce que le page	-
	des conclusions n'est pas revêtue des	
	trois sig satures exigées par le règlement, 3	
		Ц
14 et 19 m	ars 1879 Pétitions déclarées hors d'ordre, parce	
	que l'octroi de leurs conclusions entrai-	
	nerait une dépense de deniers publics 31	
		. 1
30 mars 1	80.—Les pétitions des aubains domiciliés en	
	pays etrenger ne peuvent pas être reques	
	par la Chambre des Communes 31	4
CV 14		
-3 décembi	e 1880.—Une pétition qui ne contient pas de	
	conclusion ne peut pas être 'reche par la	
	Chembre 310	8
17 janvias 1		
ri laminor l	881.—Une pétition accompagnée d'une annexe	
	ne peut pas être reçue par le Chambre 318	3
L5 février 1	81Il n'est pas dans l'ordre de se plaindre,	
	par pétition, de l'illégalité d'une élec-	
	tion, le parlement eyent chargé les cours	
	de justice de juger les causes d'élections	
	contestées 318	
		•
3 mers 1892	P'.ition pour bill privé hors d'ordre, le	
	delei étant expiré	
	330	
	BUDGET, ETC.	
	DeDGE1, ETC.	
mai 1869	I'm com a	
- 1000'	-Un sous-emendement ne peut pas être pro-	
	posé à un emendement à la motion que	
	l'Orateur laisse le fauteuil pour que la	
	Chambre se forme en comité des subsides. 332	